

**Tableau de correspondance pour la validation des compétences professionnelles de l'avis de titularisation**

	UE 1	UE 2	EC 31	EC 32	EC 41	EC 42	UE 5	UE 6	UE 7	EC 81
	Connaissance du métier et du cadre institutionnel, tronc commun	Culture et pratiques numériques en milieu scolaire	Approfondissement disciplinaire et didactique	Histoire des mathématiques et de son enseignement	Construction d'expérience du métier	Analyse de pratique de stage	Connaissance du métier de professeur de mathématiques	Usage pédagogique du numérique en mathématiques	Recherche et innovation	Maths art et culture
<b>Compétences professionnelles 1.</b> Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	X	X				X	X			
<b>Compétences professionnelles 2.</b> Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement		X			X	X			X	X
<b>Compétences professionnelles 3.</b> Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique			X	X		X			X	
<b>Compétences professionnelles 4.</b> Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses			X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Compétences professionnelles 5.</b> Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication		X				X	X	X		
<b>Compétences professionnelles 6.</b> Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail			X	X	X	X	X		X	
<b>Evaluations :</b> Chaque compétence est validée à condition que la moitié + un des UE ou EC correspondants soient acquis. (Un UE ou EC est acquis s'il est validé ou la note finale est supérieure ou égale à 12).	Validation du parcours à 75%	Validation du parcours à 75 %	Contrôle continu écrit ou/et oral ou travail à rendre	Examen écrit ou oral ou travail à rendre	Examen écrit ou oral ou travail à rendre	Examen écrit ou oral ou travail à rendre	Examen Oral	Contrôle continu ou travail à rendre	TSNR écrit + Soutenance oral	Contrôle continu ou travail à rendre

Le DU est validé quand toutes les UE ou EC sont validées. Il n'y a pas de compensation et pas de deuxième session.

Pour l'avis de titularisation, les compétences sont validées à l'aide de ce tableau. Si l'avis sur le stage est négatif, l'avis de titularisation le sera aussi.